Docusign Envelope ID: 6973A382-B91D-85CE-8230-F3FF4509ED24

Aux Villes et Communes/ADT associées

Votre interlocuteur : Chloé Defise - c.defise@ideta.be
+32 (0)

Nos références à rappeler :

Charleroi, le 13 novembre 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Notre intercommunale tiendra son **Assemblée générale extraordinaire** le **lundi 14 décembre 2026 à 18h30**, en notre siège social (bâtiment SOLEO, boulevard Mayence 1/1, 6000 Charleroi, Salle « Le Cube » - 7ème étage[1]).

ORDRE DU JOUR

1. Modifications statutaires :
   - Modification de l'article 3bis suite à la création du secteur VIII ;
   - Remplacement du mot « catégorie » par « classe » aux articles 6, 7 et 8 conformément au Code des sociétés et associations, ainsi qu'à tout autre endroit des statuts ou le mot « catégorie » serait mentionné ;
   - Modification de l'article 6.2 ;
   - Modification de l'article 7 relibellant le titre relatif aux parts PE ;
   - Modification de l'article 22 relatif au mode d'envoi des convocations aux administrateurs ;
   - Modification de l'article 23 ;
   - Modification de l'article 45 relatif au mode d'envoi des convocations à l'Assemblée générale ;
   - Modification de l'article 48 ;
   - Modification de l'article 52 relatif au bénéfice et dividendes ;
   - Mise à jour de l'annexe I des statuts pour adapter le nombre de parts PE relatives au secteur VII détenues par les associés au jour de l'Assemblée générale ;
2. Pouvoirs.

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article L1523-13 §1er alinéas 4 et 5 du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

[1] Le parking, situé au niveau -2 du bâtiment, sera accessible (entrée par la rue du Poirier ou par le Bd Mayence ; suivre les panneaux « Le Cube »)

Docusign Envelope ID: 6973A382-B91D-85CE-8230-F3FF4509ED24

En outre, l'article L1523-23 §1er al.2 du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux et provinciaux associés de notre intercommunale. A cet effet, vous trouverez, en annexe, le courrier destiné aux membres de votre Conseil.

Nous comptons beaucoup sur votre participation et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Signé par :
Philippe KNAEPEN
76F3F6574C0F411...

Philippe KNAEPEN
Président du Conseil d'administration

Annexe(s) : 1 modèle de délibération
1 note explicative sur les points de l'ordre du jour
Le projet de modifications statutaires

Pour le bon déroulement de la séance, les délégués sont priés d'arriver ½ heure avant le début de l'Assemblée générale afin de s'enregistrer et de signer la liste de présences.